

Département
de l'Oise

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

Séance du **16 décembre 2020**

L'an deux mille vingt.....

Et le seize décembre.....

à vingt heures.....le Conseil Municipal de cette Commune,

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA N. – Maire.

N°94

Date de convocation
9 DECEMBRE 2020

Date affichage
21 DECEMBRE 2020

PRESENTS : M. MOULA N., M. FRANTZ S., Mme KLOECKNER C., Mme CARON V., M. GURDALA J-N., Mme CHANI Y., M. FEREC P., Mme GARBISO C., Mme WILLI F., M. FACQ J-M, Mme PENING B., M. BARBIER J-M., M. ROUX M., Mme PAUL G., M. AGOSTINI L., Mme DELEPIERE S., M. MARCHAL J-M., Mme PALANIAYE D., M. TSCHANHENZ R., Mme WOLF A-S., M. NADIM F., M. BEN GHOUZI P-Y., Mme ERNAULT E., M. RENARD E.

ABSENTS REPRESENTES : M. GOUJARD A. par M. FRANTZ S.
Mme DESMETZ C. par Mme GARBISO C.
M. HENRIQUET S. par M. MOULA N.
Mme GAUTIER A. par Mme PALANIAYE D.
Mme GOULET C. par M. BEN GHOUZI P-Y.

Secrétaire de séance : Mme KLOECKNER C.

OBJET :

Acquisition foncière 12 avenue de la Libération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.2241-1 et L.1311-12,
Vu le courrier en date du 8 octobre 2020 du Pôle d'Evaluation Domaniale de Beauvais,
Vu le courrier en date du 2 décembre 2020 des propriétaires vendeurs du terrain bâti sis 12 avenue de la Libération à Lamorlaye.

La commune de Lamorlaye a été informée durant le deuxième trimestre 2020 de la mise en vente de la propriété bâtie sise 12 avenue de la Libération cadastrée section BY n°71 pour une contenance de 2 753m² supportant une surface commerciale désaffectée d'environ 720m² (ancien garage automobile).

Ce site représente un enjeu urbain d'importance de par sa situation en entrée de ville le long de l'axe routier le plus structurant et le plus passant de la commune. Cette friche constitue en effet une opportunité unique de pouvoir maîtriser un projet de restructuration qui soit adapté au site protégé de la Vallée de la Nonette, mieux intégré dans le front bâti existant et conforme aux besoins exprimés par le Plan Local d'Urbanisme en cours de révision. De plus, ce terrain jouxte des emprises agricoles supportant des écuries, ainsi que des éléments naturels qu'il convient de préserver. La maîtrise publique de ce foncier apparaît donc comme le biais le plus efficace pour parvenir à ces objectifs.

Cette acquisition est faite en vue de constituer une réserve foncière le temps de permettre à la commune de rechercher et de sélectionner sereinement un porteur de projet à qui tout ou partie du foncier pourra être cédé en fonction de la qualité et de la pertinence de l'activité projetée. Cela permettra également de maîtriser le coût de revente et ainsi éviter tout phénomène de spéculation qui destinerait le terrain à être densifié de façon regrettable pour en amortir le coût.

Une étude de sol a été réalisée par les propriétaires du terrain et celle-ci ne fait état que de faibles pollutions de surface typiques d'une ancienne activité de garage automobile ne soulevant pas d'inquiétudes ou de démarches particulières. Il n'y aura donc pas de surcoût de dépollution à prévoir.

Le prix de vente a été fixé à 650 000€. L'estimation des Domaines est de 550 000€, en l'absence de projet et de programmation précise permettant de la revaloriser, soit un différentiel de 18%. Il conviendra d'y rajouter les frais de notaire.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de ce terrain d'une contenance de 2 753m², cadastré section BY n°71, sis 12 avenue de la Libération, pour un montant de 650 000€ hors frais de notaire.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir en ce sens et notamment les actes notariés.

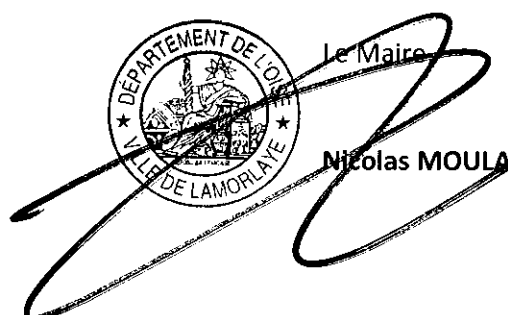
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de ce terrain d'une contenance de 2 753m², cadastré section BY n°71, sis 12 avenue de la Libération, pour un montant de 650 000€ hors frais de notaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir en ce sens et notamment les actes notariés.

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,
POUR COPIE CONFORME.


Le Maire
Nicolas MOULA